

Fonds européens

DÉCOUVREZ TOUTES LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENTS DE
L'UNION EUROPÉENNE



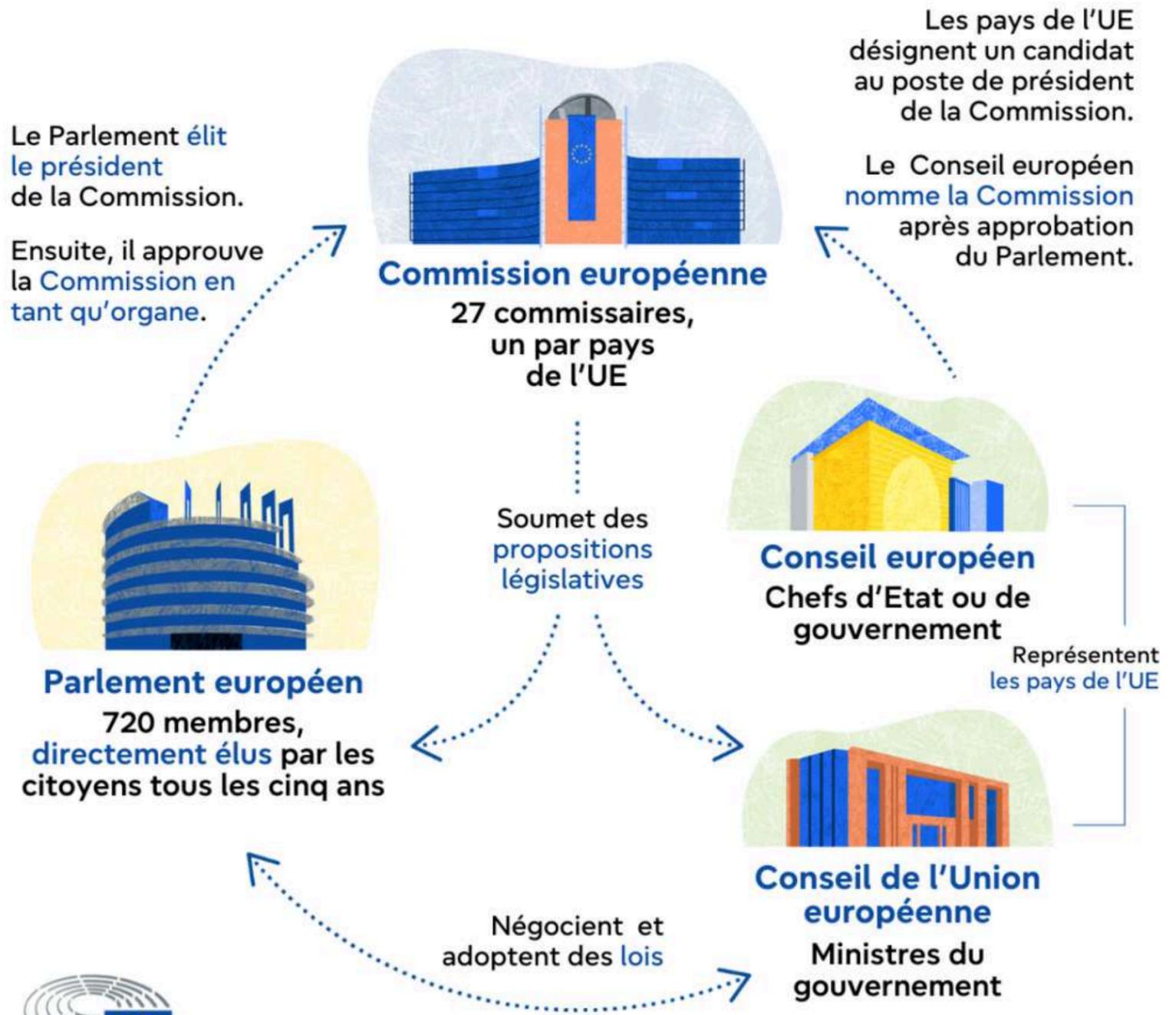
Sommaire

- Page 3 - **L'Union européenne en quelques mots...**
- Page 7 - Les deux types de fonds européens
- Page 10 - Les **fonds européens structurels d'investissement (FESI)**
- Page 11 - **FESI** : comment ça marche ?
- Page 12 : Le Fonds Européens de Développement Régionale (**FEDER**)
- Page 16 : Le Fonds Social Européen + (**FSE+**)
- Page 19 : Le Fonds Asile et Migration Intégration (**FAMI**)
- Page 21 : Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**)
- Page 24 : Le Fonds de Transition Juste (**FTJ**)
- Page 26 : Constats sur les **FESI**
- Page 27 : Les programmes sectoriels
- Page 28 : Le Fonds **Erasmus +**
- Page 31 : Le Fonds "**Citoyenneté, Egalité, Droits et Valeurs**" (**CERV**)
- Page 33 : Le fonds "**Europe Créative**"
- Page 34 : Le fonds "**LIFE**"
- Page 36 : Le fonds "**Horizon Europe**"
- Page 38 : Le Corps Européen de Solidarité (CES)
- Page 41 : L'aide humanitaire (AID)
- Page 42 : Les autres financements
- Page 43 : Le **fonds citoyens Franco-Allemand**
- Page 45 : L'**Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)**
- Page 47 : Le prix Charlemagne
- Page 48 : **Veille et accompagnement**
- Page 49 : **Recherche de partenaires**
- Page 50 : **Contacts**

L'Union Européenne en quelques mots



Les institutions européennes et leur fonctionnement



Source : <https://www.europarl.europa.eu/resources/library/images/20240530PHT21728/20240530PHT21728-cl.png>

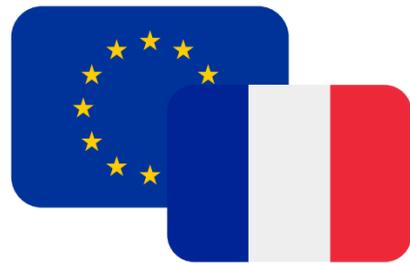
L'Union Européenne en quelques mots



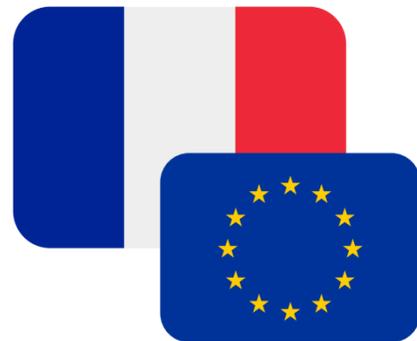
Les compétences de l'Union européenne (UE)



Compétences exclusives de l'UE : union douanière, règles de concurrence pour le marché unique, politiques monétaire (zone euro).



Compétences partagées : environnement et énergie, transports, agriculture et pêche, migration et affaires intérieures, emploi et affaires sociales.



Compétences d'appui : éducation, santé, industrie, culture.

L'Union Européenne en quelques mots



Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne

#BudgetUE

Sur la période 2021-2027 :

133 Md€ pour le marché unique, l'innovation et le numérique

378 Md€ pour la cohésion et les valeurs

356 Md€ pour les ressources naturelles et l'environnement

23 Md€ pour la gestion des frontières



98 Md€ pour le voisinage et le reste du monde

73 Md€ pour l'administration publique européenne

13 Md€ pour la sécurité et la défense



L'Union Européenne en quelques mots



Programme stratégique de l'UE pour 2024-2029

Les trois priorités de ce programmes sont :

Une Europe libre et démocratique

- Défendre les valeurs européennes au sein de l'UE
- Se montrer à la hauteur des valeurs de l'UE sur le plan international

Une Europe forte et sûre

- Assurer une action extérieure cohérente et influente
- Renforcer la sécurité et la défense de l'UE, et protéger ses citoyens
- Se préparer à une Union élargie et plus forte
- Adopter une approche globale en matière de migration et de gestion des frontières

Une Europe prospère et compétitive

- Stimuler la compétitivité de l'UE
- Assurer le succès de la double transition écologique et numérique
- Promouvoir un environnement plus propice à l'innovation et plus favorable aux entreprises
- Progresser ensemble

Les deux types de fonds européens

Il existe deux types de fonds européens principaux : les Fonds européens structurels d'investissement (FESI) et les programmes sectoriels

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)



Ces fonds s'inscrivent dans le cadre de la **politique de cohésion européenne** qui vise à : réduire les écarts de développement entre régions au sein de l'UE, promouvoir la croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.



Ils portent essentiellement sur des **projets d'envergure territoriale** et répondent aux **objectifs prioritaires d'un territoire**.



Ils font l'objet d'une **gestion partagée entre l'Etat et/ ou des organismes intermédiaires** (collectivités territoriales, conseils régionaux...) et fonctionnent par appels à projet.



Ces fonds structurels incluent : le Fonds Européen de Développement Régional (**FEDER**), le Fonds Social Européen + (**FSE+**), le Fonds Asile Migration Intégration (**FAMI**), le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (**FEADER**) et le Fonds de Transition Juste (**FTJ**).

Les programmes sectoriels



Ces programmes portent plutôt sur une **thématique spécifique** dont : l'éducation, la jeunesse, la culture, la santé, l'environnement.



Les projets qu'ils financent peuvent se développer à tout niveau : local, national et européen.



Ces programmes sont **gérés par la Commission européenne et/ou par des Agences européennes** selon les thématiques et ils fonctionnent sur appels à projet.



Ces programmes incluent les fonds suivants : le fonds **“ERASMUS+”**, le Fond **“Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs”** (CERV), le fonds **“Europe Créative”**, le fonds **“Life”**, le fonds **“Horizon Europe”**, le **Corps Européens de Solidarité (CES)**, **AID** ou le **fond pour l' aide humanitaire**

Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)

Les FESI : outils de la politique régionale et de cohésion de l'UE pour réduire les écarts de développement des régions tout en créant des solidarités entre les territoires européens.

Différents domaines d'investissement :
Emploi, croissance et investissement
Marché unique numérique
Energie et climat
Marché intérieur/ union économique et monétaire
Justice et droits fondamentaux
Migrations

FESI : Comment ça fonctionne ?

Gestion partagée UE/Etats membres : accord de partenariat pour fixer la manière dont les fonds seront utilisés.

Les Etats élaborent des programmes d'investissement pour acheminer les fonds vers différents projets/régions dans les domaines d'action concernés.

L'UE valide chaque programme opérationnel régional (POR) et les Régions organisent individuellement le lancement des programmations de fonds européens.

Fonds :
FEDER : développement équilibré entre régions de l'UE
FSE+ : améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
FEADER : développement rural et agricole des régions de l'UE
FAMI : fonds asile, migration et intégration
Et autres : FTJ, FSI, IGVF, FEAMPA.

FEDER

Fonds européen de développement régional

Le FEDER vise à **favoriser le développement harmonieux, équilibré et durable de l'Union européenne** en réduisant les écarts de développement entre les régions.

Type de projets : rénovation thermique des bâtiments, création de tiers lieux, création d'applications innovantes, soutien au développement de filières économiques.

Budget : 595 millions d'euros pour la période 2021-2027.

Ces fonds sont gérés par les **conseils régionaux** et financent les investissements en matière d'**infrastructure**, de **travaux**, d'**études pour un développement durable et de programmes de coopération territoriales** (transfrontaliers, outre-mer, interrégionaux).



FEDER

Fonds européen de développement régional

Type de financement : des subventions sont allouées pour cofinancer les projets en fonction des régions.

- Régions les **plus développées** : jusqu'à **50%**
- Régions **en transition** : jusqu'à **70 %**
- Régions les **moins développées** : jusqu'à **85%**.

Porteurs de projet éligibles : entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation.

Procédure : le FEDER est distribué par la **Commission européenne** aux autorités locales - Conseils régionaux et ou l'Etat en France qui allouent les fonds. Deux cas de figures sont possibles :

- **Appels à projets** : l'autorité de gestion publie des appels à projets précis.
- **Dépôt au fil de l'eau** : l'autorité de gestion ne publie pas d'appels à projet précis, ainsi les projets répondant aux priorités de la région peuvent être proposés au fil de l'eau, à n'importe quelle période de l'année.

Contacts : <https://www.touteurope.eu/l-europe-en-region/les-regions-francaises-dans-l-union-europeenne/>



FEDER

Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation par :

- l'implantation de nouvelles chaires académiques
- l'accompagnement dans l'élaboration d'un projet de recherche
- le soutien à des laboratoires scientifiques de recherche

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

RECHERCHE ET INNOVATION

Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et du secteur agricole via :

- la mise en place d'un espace de co-working
- l'aide au développement de l'entreprise à l'international
- la création de réseaux d'acteur.rice.s.

Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

AIDE AUX PME

Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication par :

- le raccordement de bâtiments publics au très haut débit
- la création de formations en lignes ouvertes à tous
- l'organisation d'espaces de co-working

Encourager le développement des technologies de l'information et de la communication

NUMÉRIQUE

FEDER

Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques par :

- des campagnes de sensibilisation
- des systèmes et des infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes
- des travaux d'aménagement
- des études d'impact.

Adaptation au changement climatique

Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs par la création :

- de parcs éoliens offshore
- de logements et établissements scolaires à basse consommation énergétique
- de transports urbains propres.

Accompagner la transition vers une économie bas carbone

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

FSE+

Le Fonds social européen

◆ **Budget : 142,7 milliards d'euros** pour la période 2021 -2027

◆ **Type de financement :** le FSE + propose des subventions dont le taux varie selon les projets.

- Régions les **plus développées** : jusqu'à **40%**
- Régions **en transition** : jusqu'à **60%**
- Régions **moins développées** : jusqu'à **85 %**

◆ Ces fonds sont **gérés par l'Etat et ou les Régions**. En France, les **Conseils régionaux** sont autorité de gestion à hauteur de **35%** de l'enveloppe du programme opérationnel pluriannuel défini par les autorités de gestion et **l'Etat** l'est à hauteur de **65%**.

◆ Les priorités globales du FSE+ sont les suivantes : **l'emploi, la formation (notamment tout au long de la vie), l'inclusion sociale** avec l'accent sur le chômage des jeunes et l'aide aux plus démunis.

◆ **Type de projets :** accès à l'emploi (jeunes), éducation/formation tout au long de la vie, accompagnement de populations marginalisées, lutte contre le décrochage scolaire, aide à l'insertion.

◆ **Porteurs de projets éligibles :** entreprises, associations, collectivités locales, universités, centre de recherche soit tout organisme public ou privé doté de la personnalité juridique.



FSE+

Le Fonds social européen

Procédure de sélection : comme la gestion du FSE + est partiellement décentralisée, selon la priorité visée, le point de contact peut être national ou régional. Deux procédures sont possibles :

- **Appel à projet** : l'autorité de gestion publie un appel à projets précis.
- **Dépôt au fil de l'eau** : l'autorité de gestion ne publie pas d'appel à projets précis. Les projets répondant aux priorités de l'autorité peuvent ainsi être déposés au fil de l'eau, à n'importe quelle période de l'année.

Les appels d'offres et formulaires de dépôt de projets sont disponibles sur les **sites internet des autorités de gestion** - régions, DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et des préfetures régionales.

Contacts :

- <https://www.fse.gouv.fr/>
- <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens-2014-2020/fonds-social-europeen-fse>



FSE+

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi
- Levée des freins sociaux
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleur.euse.s handicapé.e.s
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises.

Favoriser l'insertion et l'inclusion active

- Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus
- Accès et maintien dans le logement
- Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable (MNA aussi)
- Lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales ainsi que l'accompagnement des victimes.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Repérage, remobilisation et orientation
- Accompagnement social et professionnel
- Soutien à la mobilité transfrontalière européenne et internationale des jeunes.

Insertion des jeunes (16-30 ans)

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative



FAMI

Le Fonds Asile, Migration et Intégration

◆ Ce fonds contribue à une gestion efficace des flux migratoires intégrée au niveau de l'Union européenne.

◆ **Budget : 9,8 milliards d'euros pour la période 2021-2027.**

◆ **Type de financement :** le FAMI offre des subventions qui peuvent couvrir jusqu'à **75%** du coût du projet et jusqu'à **90 voire 100%** pour des actions spécifiques -aide d'urgence ou soutien opérationnel-.

◆ Ce fonds contient **trois volets** : le volet **“Asile”** (régimes et politiques d'accueil et d'asile, réinstallation et admission humanitaire...), le volet **“Intégration et migration légale”** (accueil, intégration, coordination, diagnostic...) et le volet **“Retour”**.

◆ Il existe également sur un volet géré en direct par l'UE, afin de **favoriser la coopération européenne en matière de gestion des flux migratoires.**

FAMI

Le Fonds Asile, Migration et Intégration

◆ **Actions éligibles** : création d'un centre d'accueil et d'éducation multiculturel pour les migrants, accompagnement linguistique.

◆ **Porteurs de projets éligibles** : associations, établissements publics, services de l'Etat, sociétés privées à condition que l'action ne soit pas à but lucratif.

◆ **Zones géographiques concernées** : Union européenne, Danemark excepté. Le fond est aussi **ouvert à des pays tiers** qui ont conclu un accord avec l'UE au regard de la gestion des demandes d'asile.

◆ **Procédure de sélection** : appels à projets publiés sur le site du Ministère de l'intérieur

◆ **Contacts** :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-fonds-europeens-programmation-2021-2027>

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

◆ Ce fonds contribue à **soutenir le développement rural, l'agriculture compétitive, la gestion durable des ressources naturelles**. Il est un élément majeur de la Politique Agricole Commune (PAC).

◆ **Budget pour la période 2021-2027** : 10 milliards d'euros.

◆ **Taux de subvention de l'UE** : minimum 40% avec un bonus de 10% pour les exploitations biologiques (BIO) et 10% pour les jeunes agriculteurs.

◆ **Types d'actions possible** : l'installation de jeunes agriculteur.rice.s, de mesures agro-environnementales et climatiques, des aides en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou un soutien à l'agriculture biologique et à la protection de la biodiversité.



FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

Gestion partagée entre l'Etat et les Régions : Plan stratégique National (PSN) 2023 - 2027 : 117 interventions (80 FEADER), 40 interventions régionales, 40 étatiques. En outre :

- **la région est en charge des mesures “non-surfaciques”** (non corrélées aux surfaces agricoles) comme l'installation des jeunes agriculteur.rice.s ou encore la modernisation des exploitations par exemple.
- **l'Etat est en charge des mesures dites “surfaciques”** qui incluent par exemple les indemnités compensatoires du handicap ou encore la conversion à l'agriculture biologique.

Procédure de sélection : il existe des appels à projet au niveau régional et national, selon les priorités respectives de chaque niveau.

Contacts :

- Région
- National : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



FEADER

- Transformation des productions agricoles de la ferme
- Développement des circuits courts et commercialisation.

Transformation et ou commercialisation de produits agricoles de la ferme

- Production d'énergies renouvelables
- Développement des agro-matériaux .

Energies et agro-matériaux

Création et aménagements pour mettre en œuvre une activité d'accueil du public (agro-tourisme, activités pédagogiques ou patrimoniales, fermes auberges).

Accueil du public

- 1ère diversification vers les cultures spécialisées et légumes de plein champs
- Matériels de culture, récolte
- 2ème diversification vers l'arboriculture ou la viticulture Matériels de culture, récolte.

Diversification agricole

FTJ

Fond de transition juste

◆ Ce fonds pour une transition juste vise à **accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO2** : Auvergne-Rhône Alpes, Normandie, Hauts de France, Pays de la Loire, PACA, Grand Est.

◆ **Budget** pour la période 2021-2027 : **17.5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'UE**. La France est bénéficiaire à hauteur de 937 millions d'euros.

◆ **Thématiques** : la connectivité numérique, les technologies énergétiques propres, la réduction des émissions, la réhabilitation des sites industriels, la reconversion des travailleur.euse.s.

◆ Ce fonds répond à un **objectif de “promotion d’une transition équilibrée, via la diversification des économies locales et le soutien à la reconversion et la formation actives des travailleur.euse.s et des demandeur.euse.s d’emplois dans les régions fortement émettrices de gaz à effet de serre”** (*Source : Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles*).

◆ **Porteurs de projets éligibles** : entreprises, université, centres de recherche soit de nombreux organismes publics ou privés dotés de la personnalité juridique.



FTJ

Fond de transition juste

Types de financement : avec le mécanisme pour une transition juste, le FTJ propose des subventions et des instruments financiers pour les projets relevant du fonds. Le taux de financement varie selon la région :

- Régions les **plus développées** : cofinancement jusqu'à **50%**
- Régions **en transition** : cofinancement jusqu'à **70%**
- Régions **moins développées** : cofinancement jusqu'à **85%**.

Procédure : la gestion du FTJ est partiellement décentralisée aussi, le point de contact peut être régional ou national.

- **Les conseils régionaux gèrent une partie de l'enveloppe nationale soit 70%** (investissements économiques principalement)
- **L'Etat gère alors 30 % de l'enveloppe et soutient principalement la reconversion ou le perfectionnement professionnel.le.s, des travailleur.euse.s et des demandeur.euse.s d'emplois.**

Point de contact :

- Région
- National



Constats sur les FESI

Des fonds très **pertinents mais compliqués à manipuler pour plusieurs raisons** :

- peu de régions appliquent un système d'acompte
- les **procédures de gestion** sont **longues** : les paiements interviennent parfois après plusieurs années donc cela représente un **risque pour des petites structures** ou pour des structures qui ont peu de trésorerie
- un parcours du combattant : plusieurs étapes répétitives pour la constitution des dossiers.

A manipuler avec précaution :

- **Bien monter son projet pour prendre un minimum de risques** : ne pas compter sur le FSE+ pour financer des dépenses exceptionnelles mais plutôt des dépenses liées au fonctionnement pour rester sur une masse stable.
- Solliciter ces fonds auprès d'acteurs avec lesquels vous avez des liens privilégiés.

De plus, les FESI demandent de prévoir une **gestion dite plus « technique »** qui comprend notamment :

- des actions de **gestion** (COPIL, COTECH) ;
- de **communication** (événements grand public, relations médias, affichages, réseaux sociaux, conférences...)
- des actions de **suivi tout au long du projet et d'évaluation à l'issue du projet** ;
- des actions de **rendu du projet** (exposition, rapport,)

Les programmes sectoriels

ERASMUS +

Le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

◆ **Budget** : 26.2 milliards d'euros pour la période 2021-2027

◆ Les deux actions principales de ce financement sont : les **mobilités à des fins d'apprentissage** et des **projets de coopérations**.

◆ **Type de financement** : système de bourses (mobilités individuelles) et subventions.

Pour la période du programme 2021-2027, les **priorités** sont :

- ◆ • Inclusion/diversité
- Transformation numérique
- Participation à la vie démocratique
- Environnement et lutte contre le dérèglement climatique.

ERASMUS +

Le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

◆ **Porteurs de projets éligibles** : universités, étudiant.e.s, enseignant.e.s, centres de formation, autorités locales et régionales, écoles, entreprises, associations.

◆ Il existe **deux agences** qui gèrent ce fonds : l'Agence de Paris (Jeunesse/Sport) et l'Agence de Bordeaux (Enseignement scolaire/Education des adultes/Formation professionnelle).

◆ **Procédure** : Les fonds sont alloués par le biais d'appels à projets annuels, en début d'année. Généralement, un seul appel à propositions est publié par an mais il est possible de rejoindre un programme en cours d'année notamment dans le cadre des projets de mobilité.

◆ Liste des pays participants à Erasmus+ en-dehors de l'UE

Erasmus +

Les possibilités de mobilité à des fins d'enseignement et de formation visent à encourager la mobilité des étudiant.e.s, des apprenti.e.s, des professionnel.le.s, de la jeunesse et des jeunes.

La coopération entre organisations et institutions devrait permettre d'élaborer, de transférer et/ou de mettre en œuvre des pratiques innovantes aux niveaux organisationnel, local, régional, national ou européen.

Les organisations contribueront à améliorer la qualité des systèmes d'enseignement, de formation et d'encadrement des jeunes en Europe, et à encourager l'apprentissage transnational et la coopération entre les autorités. Elles aideront également à mettre en place les bases nécessaires pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes et soutenir les réseaux et les outils permettant de les mettre en œuvre.

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre des actions communes visant à promouvoir le sport et l'activité physique, de recenser et de mettre en œuvre des actions innovantes dans le domaine du sport, ainsi que de gérer des manifestations à but non lucratif pour accroître la participation dans le sport.

Action clé n°1 : mobilité des individus à des fins d'enseignement et de formation

Action clé n°2 : coopération entre organisations et institutions

Action clé n°3 : soutien à la réforme des politiques

Sport

CERV

Citoyens, égalités, droits et valeurs

◆ **Budget** : 1.55 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

◆ Ce programme vise à **soutenir des sociétés européennes ouvertes, inclusives et démocratiques, tout en promouvant les valeurs et les droits de l'Union européenne.**

Les quatre volets du programme pour la période 2021-2027 sont :

- ◆ • **Volet égalité et droits** : égalité et respect des droits (personne en situation de handicap), combattre les inégalités et la discrimination
- ◆ • **Volet engagement civique et participation** : participation citoyenne à la vie démocratique européenne
- **Volet Daphné** : lutter contre la violence, notamment envers les femmes et les enfants
- **Volet valeurs** : préserver les valeurs de l'Union européenne.

CERV

Citoyens, égalités, droits et valeurs

Types de financement :

- **Subventions de projets** : pour des actions spécifiques et ponctuelles
- **Subventions de fonctionnement** : pour soutenir financièrement des organisations d'intérêts européens, afin de garantir leur existence et leur indépendance.
- **Passations de marchés** : acquisition d'un service par la Commission européenne auprès d'un opérateur économique sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.
- **Prix** : contributions octroyées comme récompense à la suite d'un concours.

Procédure : le programme est **directement géré par la Commission européenne** et plus particulièrement par son **agence EACA** (volet 1 et 3), la **Direction générale de la Justice (DG JUST)** (volets 2 et 4) et la **Direction générale de l'emploi (DG EMP)** (volet 2).

Toutes ces actions font l'objet d'**appels à projets** disponibles sur le portail de la Commission européenne. A noter que certaines actions peuvent être financées de manière indirecte par l'intermédiaire de différents organismes.

Contact :

- Points de contact Français

Europe Créative

- ◆ **Budget** : 2.44 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Ce programme vise à **renforcer la diversité culturelle et à répondre aux besoins et aux défis des secteurs de la culture et de la création en Europe.**

Les trois volets du programme pour la période 2021-2027 sont :

- ◆
 - **Culture** (33%)
 - **Media** (58%)
 - **Transectoriel** (9%).

- ◆ **Relais Culture Europe** : soutient les pratiques culturelles en Europe via le développement de projets, de réseaux, de coopération & de recherche.

- ◆ Focus du **programme 2021-2027** : projets plus écologiques, numériques, résilients et inclusifs.

- ◆ Contact : infos@relais-culture-europe.eu

Life

Environnement et climat

◆ **Budget** : 5.4 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

◆ Ce programme vise à **soutenir des projets dans le domaine de l'environnement et du climat** (nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie, transition vers l'énergie propre...). Ses priorités sont la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, le soutien au réseau Natura 2000 ou encore l'amélioration de la gestion des déchets.

◆ Life est **encadré par un programme de travail pluriannuel** qui a pour mission de définir des **critères précis** et des **objectifs spécifiques**. Vous pouvez consulter la feuille de route actuelle [ici](#).

◆ **Porteurs de projets éligibles** : entreprises, ONG, associations, collectivités établis dans un Etat membre de l'Union européenne, un pays tiers associé au programme LIFE ou certains Etats non associés lorsque cela est nécessaire.

◆ **Type de financement** : subvention à hauteur de **60% maximum des coûts éligibles** et **70% pour les entités à but non lucratif**.

◆ **Procédure** : appels à projets annuels.

◆ **Contact** : [Programme LIFE 2021-2027](#)



LIFE- L'instrument financier pour l'environnement

Protection et restauration des habitats, ou des espèces :

- Lutte contre les espèces invasives
- Renaturation des villes
- Augmentation des aires marines protégées
- Restauration des puits de carbone
- Réduction des impacts des catastrophes naturelles
- Améliorer la santé et la résilience des forêts.

Nature et biodiversité

Eco circulaire/Déchets - Eau Air Sols Bruit - Produits chimiques :

- Recyclage innovant
- Economie circulaire
- Mobilité 0 pollution
- Amélioration de la qualité de lutte contre les inondations/sécheresses
- Lutte contre la pollution marine
- Lutte contre la pollution des sols/lumineuse/sonore.

Economie circulaire et qualité de vie

Atténuation/ Adaptation :

- Amélioration du SEQE
- Gaz fluorés
- Mobilité 0 (routière, navale, aérienne, etc.) et/ou intermodalité
- ENR et efficacité énergétique
- Meilleure gestion des terres et des océans
- Solutions basées sur la nature
- Adapter les villes et régions
- Résilience des infrastructures
- Adaptation des forêts.

Atténuation du changement climatique et adaptation

Une quinzaine d'appels précis qui changent chaque année pour :

- Créer des cadres nationaux, régionaux et locaux qui soutiennent les ENR
- Accélérer la numérisation et les innovations technologiques
- Mobiliser les financements privés pour les ENR
- Développer les investissements locaux et régionaux
- Impliquer les citoyens dans la prise de décision et le déploiement.

Transition vers l'énergie propre

Domaine "Environnement"

Domaine "Action pour le climat"



Horizon europe

Projets collaboratifs de recherche et d'innovation en Europe

◆ **Budget** : 95.5 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Le programme soutient essentiellement **des projets collaboratifs de recherche et d'innovation en Europe**. Ses axes prioritaires sont : **l'excellence scientifique**, les **problématiques mondiales** et la **compétitivité industrielle européenne**, **l'élargissement et le renforcement de l'espace européen de recherche**.

◆ **Type de financement** : subventions allant de **30%** à **100%** pour les actions de recherche et d'innovation.

◆ **Porteurs de projets éligibles** : entreprises (dont PME), universités et centres de recherche, des associations, des autorités publiques ou gouvernementales.

◆ **Procédure** : appels à proposition disponible sur le portail de la Commission européenne "Funding & tenders"

Contact :

- ◆ Par domaine
- ◆ Contact du réseau Europe entreprise par pays
- ◆ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche



Horizon Europe

- Conseil européen de la recherche
- Actions Marie Skłodowska - Curie
- Infrastructures de recherche.

- Santé
- Culture, créativité et société
- Sécurité civile pour la société
- Numérique, Industrie et espace
- Climat, énergie et mobilité
- Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.

- Conseil européen de l'innovation
- Ecosystèmes européens d'innovation
- Institut européen d'innovation et de technologie.

PILIER 1 : SCIENCE D'EXCELLENCE

PILIER 2 : PROBLÉMATIQUE MONDIALES ET COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

PILIER 3 : EUROPE PLUS INNOVANTE

ÉLARGIR LA PARTICIPATION ET RENFORCER L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE (ACTIONS TRANSVERSALES)

Élargir la participation et développer l'excellence

Réformer et consolider le système européen de Recherche et d'Innovation



CES

Corps Européen de Solidarité

◆ Programme de l'Union européenne encadré par l'Agence Erasmus + de Paris permettant aux jeunes - de 18 à 30 ans- de s'engager dans des **projets solidaires** en Europe et au-delà.

◆ **Durée** : les volontariats peuvent durer entre 2 semaines et 12 mois en fonction du type de volontariat

◆ **Types de projets** : volontariat individuel, volontariat en groupe, projets de solidarité locale, projet d'aide humanitaire.

◆ **Tout organisme public ou privé établi dans un ou plusieurs Etats membres de l'UE peut participer au CES.** Une organisation peut accueillir (structure d'accueil) ou soutenir et suivre (structure de soutien). Dans les deux cas, un label de qualité est nécessaire afin de garantir les objectifs et aspirations de l'organisme qui s'engagera notamment à respecter la charte du CES.

Pour plus d'information concernant les organismes souhaitant s'engager dans le CES, vous pouvez cliquer [ici](#).

CES

Corps Européen de Solidarité

Domaines d'activités

- Lutte contre les exclusions
- Éducation et formation
- Citoyenneté
- Accueil des réfugiés et migrants
- Environnement et protection de la nature
- Aide aux personnes en situation de handicap
- Santé, culture, sport
- Prévention des catastrophes et reconstruction.

Liens utiles :

- Portail du CES à partir duquel les organismes candidats peuvent s'inscrire.
- Site de l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport : fiches d'informations et formulaire à remplir à partir desquelles les porteur.euse.s de projets peuvent postuler en France.

CES

- Les jeunes participent aux missions quotidiennes de leur organisation d'accueil pour 2 à 12 mois.
- Des projets individuels entre 2 et 12 mois sont possibles.
- Des programmes courts d'une durée de deux semaines existent pour des jeunes ayant moins d'opportunités.
- Des missions de volontariat en groupe - entre 10 et 40 personnes originaires d'au moins deux pays- sont également financées pour une période de 2 semaines à 2 mois.
- Les activités de volontariat peuvent avoir lieu dans tous les Etats membres de l'UE (y compris le pays de résidence des bénévoles). D'autres pays sont aussi partenaires comme l'Islande ou la Turquie. La liste complète est [ici](#).
- L'aide financière couvre les frais de voyage, le logement, la nourriture et l'argent de poche.

VOLONTARIATS

- Les projets de solidarité sont effectués dans une communauté locale pendant une période allant de 2 à 12 mois par au moins 5 jeunes ayant entre 18 et 30 ans.
- Ils visent à porter les valeurs de l'UE.
- Une aide financière de l'UE forfaitaire s'élevant à 500 euros par mois maximum est attribuée aux participant.e.s.

PROJETS DE SOLIDARITÉ

- Le volontariat dans le domaine de l'humanitaire regroupe des actions transfrontalières de volontariat pour aider les opérations d'aide humanitaire hors UE dont les objectifs sont :
 1. faciliter la transition entre réponse humanitaire et développement durable et inclusif à long terme
 2. contribuer au renforcement des capacités et de la résilience des communautés vulnérables
 3. renforcer la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques
 4. établir un lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement.
- Les participants sont encadrés par 3 organisations dont 2 de soutien et une organisation d'accueil.
- Les organisations d'accueil se situent dans des Etats membres de l'UE ou dans des pays-tiers associés.

AIDE HUMANITAIRE

AID

Aide Humanitaire

Programme d'aide humanitaire de l'Union européenne vise à **fournir une aide humanitaire aux populations touchées par des crises.**

Budget pour 2021-2027 : environ **11.3 milliards d'euros.**

AID, ainsi que le mécanisme de protection civile de l'UE et le Corps Européen de Solidarité se complètent pour répondre aux besoins résultant de conflits ou de catastrophes.

Priorités :

- réponses aux crises humanitaires
- renforcement de la résilience des communautés.

Ce fonds peut être sollicité par des organisations non gouvernementale (ONG), des organisations internationales ou encore des agences des Nations unies. Toute sollicitation de financement humanitaire de l'UE implique la **signature d'un accord de partenariat** avec la Commission européenne.

Procédure : une seule structure s'occupe de l'aide humanitaire et de la protection civile, **ECHO**, qui publie des **appels à propositions en ligne ici**.



Autres financements

Fonds citoyen Franco-Allemand

◆ Ce fonds finance des **projets d'échanges de groupes ou les initiatives individuelles, les évènements, les projets de recherche ou les projets numériques.**

Critères de sélection :

- proximité/ accessibilité
- efficacité/personnes concernées
- pertinence franco-allemande
- partenariat franco-allemand
- mise en réseau
- apprentissage interculturel
- diversité des publics
- égalité des genres
- visibilité
- innovation
- protection de l'environnement et prise en compte environnemental du projet

Financements proposés :

Les financements proposés couvrent au maximum 70 à 80% des coûts réels du projet.

◆ **Frais couverts :** voyage, séjour, organisation, matériel, formations, honoraires.

Fonds citoyen Franco-Allemand

Types de projets soutenus par thématiques :

- Engagement citoyen et dialogue intergénérationnel
- Protection de l'environnement et développement durable
- Démocratie et Droits de l'homme
- Intégration européenne ou Europe
- Histoire et enjeux de mémoire en Europe
- Musique, art, culture
- Santé et sport
- Engagement contre toute forme de discrimination, contre la haine, le racisme et l'antisémitisme
- Questions sociales et sociétales (égalités hommes - femmes, cohésion sociale, intégration, diversité)
- Transition numérique

Porteurs de projets éligibles : les associations, les comités de jumelages, les communes et collectivités territoriales, les institutions scientifiques, les centres de formation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les fondations, les initiatives citoyennes et les groupes informels peuvent faire appel à ce fonds.

OFAJ

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

Organisation internationale qui a pour but de **rapprocher les jeunes et la société civile de France et d'Allemagne à travers le soutien de rencontres interculturelles et mobilités de jeunes** de moins de 30 ans.

Plusieurs programmes existent :

- **par profil** : adolescents et enfants ; jeunes adultes; associations, fédérations et institutions; animateur-riche-s travaillant avec les jeunes.
- **par besoin** : apprendre et se former, apprendre une langue; rencontrer des jeunes d'autres pays; s'engager dans la société, acquérir une expérience professionnelle

Thématiques possibles :

- Apprentissage interculturel
- Coopération franco-allemande,
- Coopération européenne
- Art & Culture
- Démocratie
- Education citoyenne
- Europe
- Sport
- Education aux médias
- Orientation professionnelle

Retrouvez la liste complète [ici](#).

OFAJ

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

Types de projet :

- Rencontres extrascolaires de jeunes
- Rencontres sportives de jeunes
- Séjours tandems et linguistiques
- Chantiers et rencontres de jeunes professionnels
- Rencontres de professionnels de la jeunesse
- Les projets peuvent être franco-allemands ou trinationaux (par ex : franco-germano-polonais).

Porteurs de projet :

- Associations affiliées
- Union régionales et fédérations départementales
- Structures et délégations départementales rattachées à l'USEP et l'Ufolep.

Procédures :

- **Pour les demandes "classiques"** : prendre contact avec le centre confédéral. Il est possible de candidater en cours d'année mais il est fortement recommandé de se manifester au mois d'octobre de l'année précédant la réalisation du projet.
- **Appels à projets** : candidatures directement envoyées à l'OFAJ selon les dates des appels concernés. Prendre contact avec le centre confédéral avant envoi afin que votre candidature soit relue et soutenue directement auprès de l'OFAJ.

Site : <https://www.ofaj.org/>

OFAJ
DFJW

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Prix Charlemagne

- ◆ Ce prix récompense chaque année des projets, menés par des jeunes, qui promeuvent la démocratie et la citoyenneté active et qui rapprochent les communautés.
- ◆ Il est décerné par le Parlement européen et la Fondation du prix international Charlemagne d'Aix-la-Chapelle.
- ◆ Le prix peut s'élever jusqu'à 7500 euros pour leur projet.



Veille et accompagnement



Veille d'appels à projet

- Veille hebdomadaire des offres d'appels à projets par le Pôle Europe & International
- Publication des offres d'appels à projets sur **Réseau Ligue** dans l'espace du Pôle Europe & International
- Accompagnement sur différents besoins (rédaction, fiche projet, trouver un partenaire, appui à la rédaction de candidatures, relecture de candidatures).

Liens et sites utiles :

- Plateforme de l'UE : **Funding & Tender opportunities**; site unique de la Commission européenne recensant les programmes de financement et les appels à projets/d'offres gérées par la Commission et d'autres organes de l'UE
- **UptoEurope** : réseau de coopération européenne qui recense les appels à projets européens.

Trouver des partenaires

Les réseaux européens de la Ligue :

- EAEA : Education des adultes
- SOLIDAR : Solidarité et défense des droits sociaux
- FCE : Démocratie, libertés associatives, défense de l'espace civique.

Les partenaires européens historiques et/ou habituels de la Ligue :

- Arci
- Liga española
- BUPNET – Allemagne
- School Class Foundation – Pologne
- Centre for Peace studies – Croatie.

Plateforme Epale

- Communauté européenne de professionnel.le.s de la formation/éducation des adultes financée par Erasmus +

Plateforme Funding and Tender Opportunities

- Site unique de la Commission européenne recensant les programmes de financement et les appels à projets/d'offres gérés par la Commission européenne et d'autres organes de l'UE

Salto Youth

- Catalogue de formations, rencontres et séminaires pour rencontrer des partenaires, outils.

Contacts

Océane DANIELI

- Responsable du pôle Europe & International
odanieli@laligue.org

Adrien GRILLOT

- Chargé de projets européens
agrillot@laligue.org

Antonin ROBERT

- Chargé de mission Europe & OFAJ
arobert@laligue.org

Suivez de près les actualités du pôle sur **Réseau ligue** où vous retrouverez notre veille d'appels à projet et d'autres ressources et informations utiles sur les activités de notre pôle sans oublier nos articles publiés dans la **newsletter hebdomadaire de la Ligue**.

